Observation n°352 du 16/04/2023

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je suis farouchement opposé au projet de parc éolien un dans la commune de DOUSSAY (86) pour entre autres, deux raisons.

Mes propos seront sur:

## 1 - Le premier :

Les données techniques présentées par le porteur du projet sont erronées sur l'étude acoustique.

Cette étude acoustique a été réalisée sans prendre en compte le changement de position de l'éolienne E4.

Cf : page 18 de l'étude d'impact acoustique (disponible en ligne sur le site de la préfecture):

7.3. Emplacement des éoliennes.

Où celons le porteur de projet, le tableau ci-dessous précise les coordonnées des éoliennes en Lambert93:

	Χ	Υ
E1	489853	6644735
E2	490075	6644379
E3	490156	6644076
E4	490666	6643253
E5	490773	6642994
E6	490747	6642564

En réalité, les coordonnées de l'éolienne E4 sont d'après l'Arrêté complémentaire Eolien-Doussay-AP 2021-239) en Lambert93 : E4 = x490 673 y6 643 260

Donc l'étude acoustique est fausse soit non conforme puisqu'elle ne prend pas en compte la position réelle des éoliennes.

Cette étude est indispensable pour déterminer les dépassements de seuils réglementaires et par conséquent les mesures de bridages.

Avons-nous un nouveau concept d'éolienne mobile ?

## 2 - Le second :

La négligence grossière d'état des lieux écologique le manque de sérieux que l'on pourrait qualifier de fortuite dans l'étude Calidris, qui a omis de prendre en compte que <u>l'aire</u> <u>d'implantation du projet de Doussay est une ZNIEFF 1 Outarde</u>.

Situation franchement douteuse aux regards du manque de précisions et de mensonges

cumulés.

Comment faire confiance en un porteur de projet qui avance autant de données fantaisistes ?

Veuillez recevoir, Monsieur le commissaire, mes respectueuses salutations.

M. Michel GIRARD.

86 330 MARTAIZÈ